



Communiqué de presse

Mardi 11 janvier 2022

La Ville de Paris et les associations de victimes de l'explosion de la rue de Trévisse expriment leur satisfaction à la suite de la négociation d'un accord cadre d'indemnisation

Au terme de plusieurs mois de discussions sur les indemnisations des victimes de l'explosion de la rue de Trévisse du 12 janvier 2019, un accord de principe vient d'être trouvé. Les associations de victimes, Trévisse Ensemble et VRET (Victimes et rescapées de l'explosion de la rue de Trévisse), la FENVAC – Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs et la Ville de Paris tiennent à exprimer une satisfaction collective à la suite de cette étape tant attendue.

L'accord-cadre négocié entre les parties constitue un débouché inédit en matière d'accidents collectifs, impliquant plusieurs acteurs. En effet, c'est la première fois qu'une collectivité territoriale s'engage dans ces proportions dans l'indemnisation des préjudices subis par les victimes.

Au-delà de fonder la reconnaissance du statut de victime, l'accord-cadre a vocation à encadrer les négociations entre les victimes et les payeurs en garantissant une protection de leurs droits.

Cette avancée majeure, obtenue dans le cadre d'une médiation conventionnelle, est totalement innovante et permet enfin aux victimes de se projeter dans le futur.

Les associations de victimes et la Ville de Paris seront vigilantes quant à la mise en œuvre effective de cet accord cadre.

Partant des enseignements de ce drame, les associations de victimes et la Ville de Paris écriront prochainement au Premier Ministre afin qu'une mission d'évaluation et d'audit de l'aide et l'indemnisation des victimes soit conduite et formule des propositions permettant d'améliorer leur prise en charge.

Contacts presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr